

GALFINGUE

ECHO N° 17
Février 2014



Bulletin d'information communal



LE MOT DU MAIRE

Chers Galfinguois,

C'est avec optimisme que je souhaite aborder 2014. Qu'elle fasse rejaillir les nombreux atouts dont dispose notre pays pour que la confiance gagne au détriment de la morosité et que la volonté et l'espérance gagnent sur celle de la résignation.

Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite à vous et vos proches, des vœux sincères et chaleureux de santé et de bonheur, de réussite et de réalisation de vos espérances dans un épanouissement personnel où la sérénité reste la clé du bien être.

Vous le savez, cette année sera une année électorale avec un calendrier d'expression démocratique dense puisque vous serez appelés aux urnes au titre des Elections Municipales qui se dérouleront pour le 1^{er} tour le 23 mars 2014, des Elections Européennes le 25 mai 2014 et pour le corps électoral dit : « des grands électeurs » des Elections Sénatoriales prévues en septembre 2014.

Bien que la loi m'interdise, dans le cadre des fonctions exercées, de me servir d'une tribune ou de ce bulletin d'informations communales pour faire de la propagande ou de la promotion de campagne, elle ne m'interdit cependant pas de vous informer sur les dossiers municipaux en cours et sur des modifications législatives qui vont changer quelque peu la forme d'accomplissement de votre geste citoyen pour les élections municipales.

Ainsi donc pour vous permettre de voter et exprimer votre choix, il faudra impérativement vous munir d'une pièce d'identité en plus de votre carte électorale. Pour les autres changements, je vous invite à prendre connaissance de l'information détaillée pour les communes de moins de 1000 habitants que vous trouverez à la page 8 de cet édito.

Dans l'actualité municipale, la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires nous oblige à son application pour la prochaine rentrée scolaire de septembre. Réunions, échanges, discussions sur ce thème depuis plus d'un an ne nous permettent toujours pas d'affirmer avec certitude de quelle manière nous organiserons à l'échelle de notre village ce que nous impose la loi.

La date du 30 janvier 2014 imposait aux communes de transmettre leurs « choix » à l'inspection académique.

Ainsi donc et dans ce dossier complexe tel que la presse s'en fait l'écho presque quotidiennement avec l'opposition de parents d'élèves, des Maires par les comptes rendus de leurs conseils municipaux respectifs et de nom-

breux membres du corps enseignant, le conseil municipal de Galfingue s'est bien sûr résigné à respecter la loi tout en votant une motion que vous trouverez reprogrammée dans sa globalité en page 5.

Nous avons souhaité faire le choix d'une prise de motion plutôt que celle d'une délibération qui nous engagerait définitivement. Ainsi, et compte tenu de probables évolutions à venir, mais surtout des nombreuses questions qui n'ont toujours pas leurs réponses, notamment les conséquences financières pour les parents et la commune, de même que l'issue des prochaines élections, rien de définitif n'a été arrêté. Avec les adjointes Françoise Hanser et Marie Claire Abramatic, le terrain a été préparé **ce qui permettra toute adaptation utile.**

Nous resterons attentifs et vigilants aux évolutions pour élaborer cette mise en œuvre, en concertation avec les parents d'élèves, que je remercie et soutiens pleinement pour leur implication, les enseignants et les Foyers Clubs du Haut Rhin notre prestataire.

Dans le domaine des grands travaux et comme promis, la réhabilitation de la grange dîmière a bien sûr démarré et avance à un bon rythme.

Quelques témoignages d'inquiétude se sont manifestés sur l'évolution et la situation de ce chantier ; je tiens ici à remercier ces personnes de l'intérêt qu'elles témoignent à ce projet et les rassurer car le travail actuellement réalisé sur ce bâtiment permettra non seulement une renaissance de ce lieu, mais surtout une pérennité de ce patrimoine bâti communal pour un usage intergénérationnel à l'intention de tous, petits et grands.

D'autres dossiers, tel que celui de l'éclairage public pour lequel nous avons fixé 3 objectifs est en phase d'aboutir. Il s'agit de : diminuer le coût budgétaire, améliorer les effets en terme développement durable et améliorer la luminescence pour une meilleure efficacité.

A présent, que 2014 soit placé sous le signe du mieux vivre ensemble dans le respect et la tolérance c'est le vœu que je forme, en les accompagnant des mes sentiments sincères et amicaux.

Christophe BITSCHENE

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son Maire Christophe BITSCHENE.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2013

2. CONSOMMATIONS D'ENERGIE :

M. David SCHMITT, Chargé de mission auprès de l'ALME (Agence Locale pour la Maîtrise de l'Energie) a été invité par M. le Maire.

En effet, une mission a été confiée à l'ALME pour établir un diagnostic de premier niveau des consommations énergétiques des bâtiments communaux, et dans un deuxième temps permettre de définir les axes de réduction de coûts et de consommation.

2.1 DISPOSITIF DE CONSEILLER EN ENERGIE PARTAGEE (CEP) A L'ALME

Dans le cadre du Plan Climat Territorial, l'ADEME et M2A confient à l'ALME de Mulhouse le portage d'un dispositif de conseiller en énergie partagé.

Les missions du conseiller portent sur l'accompagnement des collectivités dans leur démarche de maîtrise de l'énergie (conseils, assistance technique, suivi des travaux et performances...).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer au dispositif de conseiller en Energie Partagée porté par l'ALME Mulhouse pour une durée de trois ans.

3. AVIS POUR LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (S.R.C.E).

M. le Maire prend la parole et donne les éléments de contexte.

Les lois Grenelle du 3 août 2009 et 12 juillet 2010 fixent l'objectif de constituer une trame verte et bleue et définissent les moyens d'atteindre cet objectif par l'élaboration de Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE).

La mise en œuvre de ce schéma a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux espèces, tout en prenant en compte les activités humaines.

Pour Galfingue, la cartographie montre côté sud-ouest un « corridor écologique » ainsi constitué :

° « par les éléments Cours d'eau : le ruisseau du Muehlenweihergraben (en trait discontinu = non numéroté) identifié comme devant être remis en état au titre de la Directive Cadre Eau (DCE) en 2015 ;

° « par les éléments Terrestres : C308 – Cours d'eau comme support, 8.5 km de long, état fonctionnel satisfaisant : à préserver. »

Les préconisations au titre de la DCE 2015 porte sur un objectif de **renaturation des berges sur 10 mètres de part et d'autre de la rivière et la protection de zones humides**, alors qu'il est actuellement demandé de respecter une bande de 5 mètres de part et d'autre, au titre de la directive « pesticides ».

Le respect de cette directive est jugée arbitraire et exagérée, au regard des terrains à laisser pour les exploitants agricoles.

M. le Maire, comme beaucoup d'autres élus d'ailleurs, regrette le manque d'informations, des erreurs et des imprécisions, et un manque de cohérence entre les différents documents d'urbanisme, d'environnement et de développement (Gerplan, Pays, SCOT, PLH, POS/PLU...), et la toute récente loi Dufflot votée par le Parlement sur le PLU Intercommunal.

Ainsi, un avis défavorable est donné unanimement par le Conseil Municipal au projet actuel du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

4. ONF – PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le programme des **travaux d'exploitation** et l'état prévisionnel des coupes présenté par l'Office National des Forêts pour l'exercice 2014 dans les parcelles 2 et 3 pour un volume de 454 m3.

5. PERSONNEL COMMUNAL : GRATIFICATION DE FIN D'ANNEE 2013

Le Conseil Municipal valide le paiement de la gratification au personnel communal pour l'année 2013.

6. PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2012 DES DIFFERENTS SYNDICATS ET ORGANISMES

7. DIVERS.

Journée Citoyenne – Remise du Trophée de la Fraternité

Lors des 9^e Rencontres Nationales de l'Observatoire National de l'Action Sociale Décentralisée (ODAS) qui se sont tenues en juillet à Marseille, un Diplôme de la Fraternité a été décerné à la Commune.

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Ce document, outil d'information du grand public, est librement consultable en Mairie.

Recrudescence de cambriolages

La Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lutterbach/Morschwiller-le-Bas nous rend particulièrement attentif et lance un appel à la vigilance suite à une recrudescence de cambriolages dans les communes voisines.

Arrêté municipal portant réglementation du dépôt communal de déchets verts

Un nouvel arrêté municipal a été pris concernant l'utilisation du dépôt communal et un nouveau panneau signalétique sera remis en place devant le site.



Les gardes-champêtres des Brigades Vertes sont habilités à intervenir et à établir un procès-verbal en cas de non-respect des consignes d'utilisation du dépôt communal.

LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 20 janvier 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son Maire Christophe BITSCHENE.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 OCTOBRE 2013

2. INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les propositions de M. le Maire d'engager et liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année 2013.

3. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION : ANIMATION DE LA FETE DE NOEL 2013

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le paiement d'une somme de 300 € pour l'animation de la fête de Noël.

4. ONF – PROGRAMME DES TRAVAUX PATRIMONIAUX 2014 ET APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE 2015

Le Conseil Municipal,

- approuve le programme des travaux patrimoniaux présenté par l'Office National des Forêts pour l'exercice 2014, dans les parcelles 4, 9, 10 et 14 ;
- vote les crédits correspondants à ce programme soit 3 384,68 € TTC ;
- approuve l'état d'assiette des coupes qui permet d'arrêter les parcelles qui seront martelées pour l'exercice 2015.

5. BIENS VACANTS SANS MAITRE : Parcelle n° 130 Section 02 (0.73 ares) au lieudit « Village »

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de régulariser une procédure de biens vacants sans maître pour la parcelle n° 130 Section 02 (0.73 ares) au lieudit « Village », un oubli a été constaté lors de la dernière procédure engagée le 17/10/2011.

6. REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide la demande de subvention au Fonds National de Prévention (FNP).

7. NOUVEAU DECOUPAGE CANTONAL

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de suivre l'avis des élus des communes du Canton de Mulhouse-Sud concernant la proposition de ce nouveau découpage cantonal, en regrettant de ne pas avoir été consulté officiellement sur le projet de carte, demande que le Gouvernement tienne compte de la prise de position des élus locaux et que les territoires ruraux soient justement représentés au sein de l'assemblée départementale.

8. DIVERS

Journée citoyenne : Elle aura lieu à Galfingue le samedi 17 mai 2014.

Compte-rendu de la Commission d'Urbanisme du 21 octobre 2013

Les points suivants ont été validés :

- Amélioration Energétique de l'Eclairage Public : un premier appel d'offres a été déclaré infructueux au vu des chiffrages obtenus : une nouvelle consultation sera lancée.
- Réfection du mur du cimetière : pas de suite donnée
- Evolution de la télégestion de chauffage à l'ensemble des bâtiments communaux

Requête auprès du Tribunal d'Instance de Mulhouse : M. Sylvain JENNY contre la Commune de Galfingue

Le Maire donne connaissance aux élus du jugement rendu le 5 décembre 2013 par le Tribunal d'Instance contre le locataire de la chasse qui réclamait un dédommagement global de 18 320 € à la Commune.

Celui-ci est débouté de l'intégralité de ses demandes et condamne M. JENNY à verser à la commune une somme de 250 € en application de l'article 700 du code de procédure civile.

Réforme des rythmes scolaires

Le Conseil Municipal de GALFINGUE a évoqué la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, telle que validée par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Cette réforme, applicable de droit dès la rentrée scolaire 2013, a fait l'objet, par délibération du 25 février 2013 d'un report d'application à la rentrée 2014, comme la possibilité en était offerte par le décret précité.

Dans les grandes lignes, cette réforme prévoit l'étalement des 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur neuf demi-journées, incluant le mercredi matin, avec des journées de classe d'une durée maximum de 5 h 30 ; une demi-journée maximum de 3 h 30 ; une pause méridienne minimum de 1 h 30 et la conséquence facultative de la mise en place d'un projet éducatif territorial.

Il existait au départ un à priori favorable pour accepter cette réforme et améliorer le rythme biologique au nom de l'intérêt supérieur de l'enfant.

La réduction de la durée de la journée de classe implique les communes dans cette réforme en leur demandant d'organiser les activités éducatives entre la fin des cours et l'heure de sortie, alors que l'organisation pédagogique ne relève en aucune façon de la compétence des communes, mais bien de l'Etat. Par ailleurs, l'organisation des activités périscolaires suppose la présence d'un personnel qualifié qu'il faut rémunérer.

Pour les petites communes, le coût de cette réforme ne sera pas sans incidence sur le budget de fonctionnement. L'extension du fonds de soutien à l'ensemble des communes pour 2014 vient certes d'être validée, mais la question du financement demeure pour les années suivantes, et n'est pas pérenne.

Au vu de ces arguments, et soucieux de ne pas faire supporter le coût lié à cette réforme imposée aux contribuables à travers les impôts locaux, le Conseil Municipal, après avoir pris avis auprès des délégués des parents d'élèves et du personnel enseignant lors du dernier conseil d'école du 18 octobre 2013 :

SOLLICITE auprès de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale :

- Un moratoire pour le report de cette réforme au-delà de 2014 ;
- La réouverture de la concertation sur la réforme des rythmes scolaires avec les associations de maires.

SOUHAITE :

- des précisions concernant les contrats de travail à établir par les communes dans le cadre de la réforme et la dernière disposition législative visant à une durée contractuelle minimale de 24 h hebdomadaire ;
- l'extension de la réforme le samedi matin afin de donner un sens à l'amélioration des rythmes biologiques de l'enfant ;
- une cohérence et une transversalité entre les différents intervenants (collectivités en charge de la mise en œuvre, état, CAF) ;
- éviter le délitement de l'organisation de la vie associative organisée autour de la journée du mercredi.

PROPOSE PAR DEFAUT :

l'organisation suivante du temps scolaire pour l'école des 3 tilleuls à Galfingue :

Horaires actuels	LMJV	: 8 h 00 – 11 h 30	LMJV	: 13 h 40 – 16 h 10
Proposition	LMMJV	: 8 h 30 – 11 h 30	LMJV	: 13 h 45 – 16 h 00.

Eu égard à l'obligation du Maire de transmettre au DASEN avant le 31 janvier 2014, les modalités d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2014-2015, afin d'éviter une décision arbitraire par ce dernier.



INFORMATIONS



OPERATION TULIPES 2014

Les dates sont annoncées pour les 27, 28 et 29 mars, comme d'habitude dans différents points de vente du Haut Rhin, du Territoire de Belfort et des Vosges.

A Galfingue, il y aura un stand à votre disposition devant la mairie et une vente au porte à porte comme d'habitude le samedi 29 mars l'après-midi.

Une fois encore, nous faisons appel à toutes les personnes bénévoles qui souhaitent se joindre à nous, pour participer à cette action aux côtés de la Commune.

Les enfants qui participent sont encadrés par des adultes et tous les jeunes sont les bienvenus pour cette vente comme les autres années, notamment pour la distribution dans le village.

Un tract sera distribué ultérieurement pour vous rappeler la date et les informations nécessaires ; sachez d'ores et déjà que le prix du bouquet sera maintenu à 6 euros.

Nous vous rappelons que cette vente se fait au bénéfice de l'Institut de Recherche en Hématologie et Transfusion de Mulhouse dirigé par le Docteur Philippe Hénon.

Avec l'enthousiasme des habitués, nous sommes prêts à battre un nouveau record grâce à vous en 2014. Merci d'avance pour votre participation !

Pour tous renseignements, contactez Marie-Claire Abramatic au 03 89 81 82 04, ou 06 08 34 87 42.

L'OPERATION BRIOCHES a rapporté 635 euros

Cette année encore l'Opération Brioches a connu un grand succès.

L'APAEI (Association des Parents d'élèves et Amis de l'Enfance Inadaptée) et la commune remercient chaleureusement les jeunes de l'ELSASSER FASCHT pour leur disponibilité et leur dévouement. Un grand merci pour l'accueil que vous leur avez réservé.





PROLONGATION DE LA DUREE DE LA CARTE D'IDENTITE

À compter du 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures passera de 10 à 15 ans. Attention, cette prolongation ne concernera pas les CNI délivrées aux mineurs qui resteront toujours valables 10 ans. Un décret vient en effet d'être publié en ce sens au Journal officiel du vendredi 20 décembre 2013.

Cet allongement de 5 ans concernera à la fois :

- les nouvelles CNI délivrées à partir du 1er janvier 2014,
- les CNI délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.



Pour les CNI délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, cette prolongation de 5 ans n'impliquera aucune démarche particulière de la part des usagers, la date de validité inscrite sur le titre n'étant pas modifiée.

Votre attention est particulièrement appelée dans le cas des usagers qui souhaitent renouveler leur carte nationale d'identité pour effectuer un voyage hors de l'espace Schengen et de l'Union Européenne, dans un pays qui accepte à ses frontières ce document (Turquie, Tunisie, Maroc, Egypte, notamment). Il conviendra de leur indiquer que les autorités étatiques des pays étrangers ont été informées de la prolongation de la durée de validité du titre.

Avant votre voyage, rendez-vous sur le site ministériel « diplomatie.gouv.fr », vous pourrez ainsi télécharger et imprimer une notice multilingue expliquant ces nouvelles règles sur la fiche Conseils aux voyageurs de chacun des pays acceptant la carte d'identité.

L'entreprise **COLOMBA** mandatée par **ERDF** procèdera à des vérifications des installations électriques appartenant à ERDF qui se situent dans votre logement, suite à des problèmes rencontrés sur les coupe-circuits de proximité (boîtier fusibles).

Si des équipements sont à remplacer, l'intervention et le matériel seront entièrement pris en charge par ERDF.

Nous vous remercions de l'accueil cordial que vous leur réserverez.



Lucie CAMPITELLI
vous informe de l'ouverture
d'un cabinet infirmier
au 15 rue de Heimsbrunn
à Galfingue
Tél. : 06 23 47 22 61

AVIS

Des travaux de déboisements relatifs à l'entretien courant des tranchées aux abords de la ligne électrique à très haute tension : **63kv ALTKIRCH-LUTTERBACH** vont être entrepris sur le territoire de la commune à partir du **27/01/2014** au **15/04/2014**.

Ces travaux vont être réalisés par l'entreprise :

RAMBAUD FORÊT

2 sur le gravier

25390 FUANS

Mme METZGER Yasmina
41 rue du Gal de Gaulle
cherche à faire des ménages
et de la préparation de repas.
Vous pouvez la contacter au :
06 60 24 77 11.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

ÉLECTEURS



ÉLECTEURS
Ce qui va changer

Votez :
un geste citoyen



Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

Vous n'élez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Qui peut voter lors des élections municipales ?

Les élections municipales et communautaires ont lieu au suffrage universel direct.

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

Peut-on voter par procuration ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

Si vous êtes dans une commune de 1 000 habitants ou plus, cette personne votera à votre place par un même vote aux élections municipales et communautaires.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Qui va -t-on élire les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Dans toutes les communes vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

Commune de moins de 1 000 habitants

Le mode de scrutin ne change pas :

Les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage).

Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Nouveau :

- > Présentation d'une pièce d'identité pour voter
- > Déclaration de candidature obligatoire
- > Impossibilité de voter pour une personne non candidate



Bilan d'activité 2013 : les missions de M2A dans la commune de Galfingue

Plusieurs missions ont été validées à Galfingue avec la participation de M2A :

HABITAT (renforcer le lien social par l'habitat)

Le Programme Local de l'Habitat (PLH de M2A a été approuvé par le Conseil d'Agglomération de décembre 2011. Il est en vigueur pour 6 ans (2012 à 2017).

Il est rappelé qu'il permet d'organiser l'habitat selon les besoins recensés et la situation démographique à l'échelle du territoire en accord avec la réglementation qui vise principalement à réduire l'utilisation des terres agricoles.

Il est applicable dans le cadre d'une politique objective dans le neuf y compris le logement social mais également par des aides qui peuvent être accordées pour la rénovation de logements privés.

Objectif : 4 résidences principales / an. Objectif souhaitable : 1 logement social / an

COLLECTE ET TRANSPORT DE DECHETS

Fréquence de collecte des déchets :

Ordures ménagères non triées : 1 fois par trimestre

Coût global de la collecte des déchets : 22 760 €

La collecte sélective des emballages, papiers, cartons, bouteilles et flacons en plastique ou verre en apport volontaire relève du SIVOM.

Accès aux déchetteries du SIVOM.

PROPRETE

Fréquence du balayage mécanisé : 3 passages par an dans la commune, pour un montant de 2 454 €.

Corbeilles à papiers : implantation de 3 corbeilles et remplacement de 2 corbeilles pour un montant de 1 619 €.

DENEIGEMENT

Le déneigement des voiries communales est assuré par les ouvriers communaux mais la mise à disposition du sel de déneigement par M2A.

EQUIPEMENTS AQUATIQUES ET PATINOIRE

2 classes de Galfingue soit 60 élèves sont accueillies dans les piscines de M2A.

Les 20 séances correspondantes représentent 40 heures d'éducateur sportif au titre de l'enseignement.

TRANSPORTS

SOLEA et FILEA : des dépliants informatifs ainsi que les horaires sont disponibles en Mairie.

RENTREE 2013/2014

86 enfants sont scolarisés à Heimsbrunn et 63 à Galfingue.

Au total, 101 enfants différents sont inscrits au périscolaire géré par la FD68 dans les locaux de Heimsbrunn.

Le taux de prise en charge est de 63 % à Galfingue et 71 % à Heimsbrunn.

A la rentrée 2014, le périscolaire sera installé dans la grange dîmière.

PETITE ENFANCE

1 enfant de Galfingue est accueilli dans une des structures de M2A, à titre régulier (à Mulhouse).

5 assistantes maternelles sont recensées dans la commune, pour un total de 13 places.

Ouverture d'un Relais d'Assistants Maternelles à Morschwiller-le-Bas dont l'inauguration a eu lieu le 24 juin 2013.

Carte Pass'temps 2014

Destinée aux seniors âgés de 65 ans et plus.

Demande à faire en Mairie, se munir :

- * D'une pièce d'identité,
- * D'une photo d'identité.



Anniversaires

Marguerite MENGIS a fêté ses 93 ans
le 6 décembre 2013

Jeanne SCHULTZ a fêté ses 95 ans
le 10 janvier 2014



Le 06 septembre 2013 nous avons aussi fêté les **NOCES D'OR** de :
Etienne HINDERER et Anne FUCHS



Cérémonie du 11 Novembre



Lors de cette cérémonie, ont été nommés 5 sapeurs-pompiers de Heimsbrunn et 3 sapeurs-pompiers de Galtingue dans le grade supérieur :

EGLIN Ludovic a été nommé Caporal Chef ;

Michaël KABUSS a été nommé Caporal ;

Jérémy MEYER a été nommé Sapeur 1ère Classe.



**NAISSANCES :**

- 17.08.2013 : Jade LAHMIMTI
fille de Khadija MOUMEN et de Hamid LAHMIMTI
- 14.09.2013 : Quentin GSELL
fils de Edith NOUSSAN et de Stéphane GSELL
- 21.10.2013 : Hugo HIRTH
fils de Magali GIRARDOT et de Michael HIRTH
- 19.12.2013 : Maéline KOEGLER
fille de Audrey SCAPIN et de Régis KOEGLER

**DECES :**

- 03.12.2013 : GIRARD Lucien à l'âge de 64 ans



URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES A :

M. IGRSHEIM David, 35 rue du 25 novembre

Mise en place de lucarnes et Vélux

Mise en place de porte et escalier extérieur (26.08.2013)

Mme. KARRER-MOSSER Catherine, 11 rue de l'Eglise

Modification d'un ancien local agricole par création de fenêtres

Création de 2 garages (11.09.2013)

M. LECLERCQ Emmanuel, 9 rue des Prés

Mise en place d'un abri de jardin (12.09.2013)

Mme MORELLE Marguerite, 7 rue de Heimsbrunn

Mise en place d'un Vélux (12.09.2013)

Mme DEGUILLE Doris, 34 rue St Blaise

Extension du balcon avec création d'un escalier

Mise en place d'un Vélux (17.10.2013)

M. KHEFFI Hakim, 8 rue des Bleuets

Murets de clôture (14.11.13)



M. BERINGER Philippe, 33 rue St Blaise

Construction d'une maison et d'une piscine (25.11.2013)

MAIRIE de Galfingue

Démolition d'une maison, 10 rue des Peupliers (11.12.2013)

SCI CAMAGANO, 7c rue d'Illfurth

Construction d'une maison et d'une piscine (19.12.2013)

M. REMY Patrice, 22 rue Saint-Gangolphe

Construction d'un garage (13.01.2014)



DATES A RETENIR

Elections municipales :

- 23 mars
- 30 mars

Elections européennes :

- 25 mai

Collecte des encombrants :

- Mercredi 12 mars
- Mercredi 11 juin
- Mercredi 10 septembre
- Mercredi 10 décembre

Balayage mécanisé :

- Mercredi 19 mars
- Mercredi 25 juin
- Mercredi 26 novembre

Lors des jours de balayage mécanisé, merci de bien vouloir enlever les voitures stationnées sur le bord de la route.

Opération tulipes :

- Samedi 29 mars

Journée citoyenne 2014 :

- Samedi 17 mai

Marche populaire :

- Jeudi 29 mai

Quelques photos souvenirs de la fête de Noël des anciens 2013



Quelques photos souvenirs de la fête de Noël des enfants 2013



Quelques photos souvenirs de la cérémonie des vœux du Maire 2014



Lors de cette cérémonie M. BUTTNER a remis à **Joseph DECK**, président de l'ALAG, la médaille de la vie associative du Conseil Général pour ses 20 ans de bénévolat auprès de cette association.



Ont également été mis à l'honneur, les nouveaux arrivants de l'année 2013.

LE MOT DES ASSOCIATIONS

L'ALAG

Le Comité de l'ALAG et ses membres vous souhaitent une très bonne année 2014 et vous adressent leurs meilleurs vœux d'une très bonne santé, de beaucoup de joies et d'activités culturelles pour vous et ceux qui vont sont chers.

Les activités 2014 :

Nous vous communiquons ci-dessous les activités prévues pour cette nouvelle année :

TOURNOI DE BELOTE : Dimanche 2 février 2014

Notre ASSEMBLEE GENERALE se tiendra le jeudi 20 février à 20 h 00 à la salle polyvalente.

Venez nombreux, vous aurez l'occasion de connaître notre Association et ses différentes activités.

La MARCHE POPULAIRE se déroulera le jeudi 29 mai, jour de l'Ascension.

Pour la réussite de cette manifestation, nous réitérons, comme chaque année, l'appel aux bénévoles pour nous donner une aide durant cette journée qui nécessite beaucoup de monde disponible, même une aide ponctuelle de une ou deux heures sera la bienvenue.

Pour tout renseignement, prendre contact avec Mme LENUZZA au 03.89.81.98.39 ou osovana@aol.com

L'EXPOSITION ARTISTIQUE qui se tiendra les 15 et 16 novembre 2014:

Après le succès rencontré par l'exposition artistique de 2012, une nouvelle exposition réunissant les artistes amateurs et artisans de Galfingue est envisagée à l'automne 2014 à la salle polyvalente de Galfingue.

Toutes les formes d'expressions artistiques sont susceptibles d'être intéressantes à présenter : dessin – peinture – marqueterie – modélisme – bijoux – céramique – travaux d'aiguille – poupées – travail du bois et d'autres matériaux – photos d'art – décorations florales etc...

Si vous êtes intéressé par ce projet, faites-vous connaître auprès d'Emmanuel MAIRIE (tél. 03 89 81 80 29 - e.mail : e.mairie@orange.fr) ou d'Edmond KUREK (tél. 03 89 81 82 56) d'ici le 20 Avril 2014. Nous pourrions ensemble élaborer le programme de cette manifestation, et, au besoin, vous apporter conseil et avis. Cette nouvelle exposition verra les jeunes talents de l'école des Trois Tilleuls s'exprimer sur un thème choisi.

Nous espérons que vous serez nombreux à répondre à cette invitation.

INFOS SECTIONS

Nous nous permettons de vous rappeler nos activités qui fonctionnent toute l'année

Le club du Temps Libre

où nos retraités se retrouvent les jeudis après-midi à partir de 15 h pour partager diverses activités : jeux de cartes, tricot, sorties, etc....

Si vous êtes retraités et si vous avez envie de passer un bon après-midi dans la convivialité, n'hésitez pas, nos aînés se feront une joie de vous accueillir parmi eux.

Section gymnastique avec 3 groupes

- ⇒ le mercredi soir de 19 h 00 à 20 h 00 : Musculation
- ⇒ le mercredi soir de 20 h 00 à 21 h 00 : Cardio
- ⇒ le jeudi après-midi de 14 h 00 à 15 h 00 : gymnastique douce d'entretien

Section tennis

Elle redémarrera dès les premiers beaux jours du printemps. Pour tout renseignement, merci de prendre contact auprès de la responsable de la section : 03.89.81.98.39 ou osovana@aol.com

LE MOT DES ASSOCIATIONS

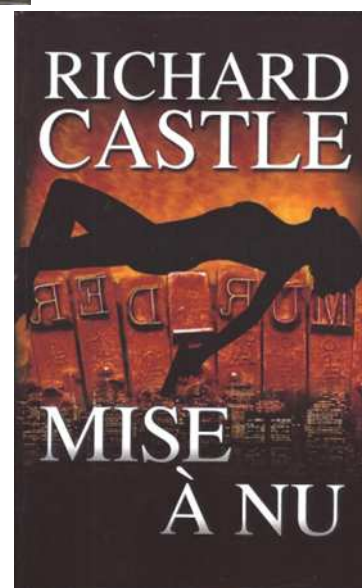
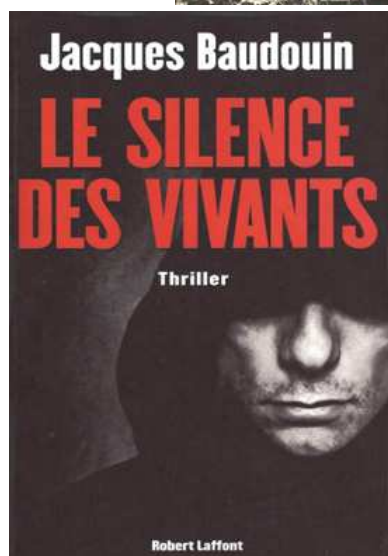
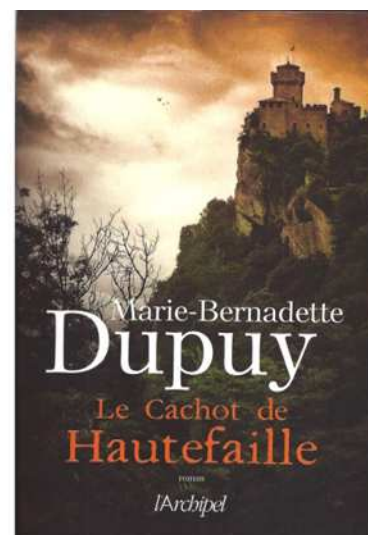
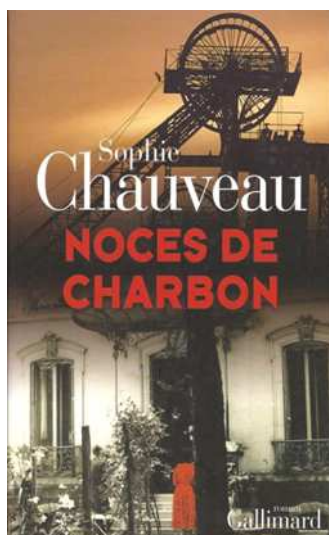
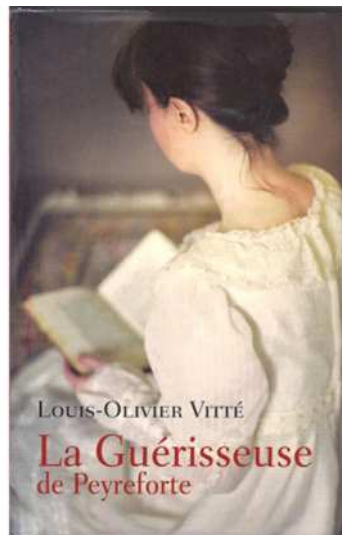
L'ALAG

Section bibliothèque

la bibliothèque dont nous vous rappelons l'horaire d'ouverture :

le vendredi de 16 h à 19 h.

Vous trouverez ci-dessous les nouveautés.



Si vous êtes intéressé par nos activités ou si vous souhaitez apporter une aide ponctuelle, nous vous invitons à prendre contact avec le président Joseph DECK au 06.85.77.10.27. ou par mail : joseph.deck@wanadoo.fr.

LE MOT DES ASSOCIATIONS

GALETHEA

L'association **GALETHEA** a eu le plaisir de présenter au mois de novembre dernier, son 1^{er} spectacle cabaret. Le programme concocté par la troupe était très varié et diversifié. Des sketches truculents ont permis à nos acteurs d'exprimer pleinement leur talent d'acteurs. Des poésies en dialecte (les Gedechtlas) ont enchanté le public. Des blagues (les Witz) racontées avec verve par Michy, bien campé dans sa salopette, ont déclenché des avalanches de rires. Le Schnetzelbank au cours duquel Véronique a su faire participer et chanter le public, était agrémenté d'intermèdes musicaux forts appréciés, interprétés au clavier par notre ami Guy. Le sketch des Bibalas interprété par de jeunes talents (Alexandra et Lise) a récolté des applaudissements bien mérités, ce qui prouve que l'avenir du dialecte passe forcément par la jeunesse.



Le déjeuner spectacle au cours duquel on été servis de succulents Fleischschnackas, a remporté un grand succès auprès des 80 personnes qui s'étaient inscrites et qui ne l'ont pas regretté car elles se sont régalingées. L'association **GALETHEA** tient à remercier ses fidèles spectateurs et leur souhaite une bonne et heureuse année 2014.

CHORALE SAINTE CECILE

Avec le départ de notre village de Monique et Joseph JAECKER, toute la vie paroissiale est touchée.

En effet, le couple était très investi depuis « toujours » dans l'organisation des célébrations mais aussi dans l'entretien de l'église et du presbytère. Par ailleurs, ils étaient tous deux membres de la chorale depuis de très nombreuses années.

Ce départ était mûri de longue date et n'est que l'aboutissement d'une longue démarche, pour une nouvelle étape de vie : personne ne rajeunit ! C'est une sorte de nouvelle retraite et pour qu'elle puisse être pleinement vécue, il leur fallait quitter le village. Souhaitons-la leur longue et paisible, ils la méritent vraiment !

La vie paroissiale survit tant bien que mal et nous sommes en recherche de personnes bénévoles, que ce soit pour aider à la vie matérielle de la paroisse, de l'église, ou pour renforcer la chorale qui est de plus en plus réduite. Le rôle principal de la chorale est désormais d'encourager la foule à chanter... elle ne le pourra bientôt plus. Votre aide nous serait précieuse, quelle qu'elle soit, quand vous pourrez, sans engagement aucun.

Pour tout renseignement, appelez le 03 89 81 98 39.



LE MOT DES ASSOCIATIONS

ELSASSER FACHT



Lien Facebook : Groupe « ELSASSER FACHT »

L'ensemble des membres de l'association souhaite à tous les habitants du village une très bonne année et vous fait part de ses meilleurs vœux.

Quelques photos de l'année passée :



Nous tenons aussi à vous remercier infiniment pour votre fidélité, votre soutien et vos aides diverses apportés tout au long de l'année.

Nous vous donnons rendez-vous le 22 février pour le bal de Carnaval.

Le Président
Damien KARRER

Notre programme 2014

22 février
Bal de carnaval

05 juillet :
Bûcher de la St-Jean

27 Septembre :
Cochon à la broche

L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

L'Amicale des Sapeurs Pompiers vous souhaite une bonne année 2014 et vous remercie de votre soutien tout au long de l'année écoulée et espère que cette nouvelle année nous permettra au travers de nos différentes manifestations de se rencontrer .

Marche populaire le 29 mai 2014
Balade de GEORGES le 14 Septembre 2014
Marché aux puces le 21 Septembre 2014

Plantation du tilleul

M. le Maire (M. Bitschéné), les Adjointes (Mmes Hanser et Abramatic), l'Adjoint (M. Goepfert) et les ouvriers communaux (Jean-Pierre et Julien) sont venus nous rendre visite le 25 novembre 2013 pour replanter un troisième tilleul dans la cour de l'école.

Ce jour a été choisi car « A la sainte Catherine, tout arbre prend racine. ».

Jean-Pierre a fait un gros trou dans la cour pour y mettre l'arbre. Chacun notre tour, nous avons pu ajouter une pelletée de terreau.

Les élèves de ce2 / cm1 / cm2



Visite à l'Ecomusée d'Ungersheim

Une fois n'est pas coutume, c'est en ce début d'année scolaire que les enfants de l'école sont allés visiter l'écomusée. Ils ont pu apprécier diverses animations telles que le nourrissage des animaux, les promenades en barque ou en charrette, l'école d'autrefois...

Chaque classe avait choisi un atelier pédagogique d'une heure. Les maternelles ont ainsi étudié les abeilles et travaillé avec de la cire. Les CP/Ce1 se sont initiés à la poterie. Les CE2 /CM ont, quant à eux découvert la fabrication des charpentes à travers un atelier pratique de montage / démontage d'un colombage de maison alsacienne.



La galette des rois

Mardi 7 janvier, tous les élèves de l'école ont partagé les galettes de l'épiphanie : Un moment de convivialité en ce début d'année !

SAINT-NICOLAS

Le traditionnel passage de Saint Nicolas à Galfingue a eu lieu jeudi 5 décembre. Devant les enfants très attentifs, il a rappelé les bonnes résolutions prises par chacun l'an dernier et a invité les petits à rester bien sages jusqu'à sa prochaine venue. Certains, devenus « grands », en ont même profité pour lui confier leurs tétines.





2013 n'aura pas été l'année de la création du Corps Intercommunal de Galfingue-Heimsbrunn. Comme chaque année quelques accidents, incendies, exercices, formations, auront rythmé nos journées. Notre unité est toujours prête et soudée pour le réconfort et le bien être de nos concitoyens.

Huit avancements dans le grade ont eu lieu à la cérémonie du 11 novembre à Galfingue.

Cinq pour Heimsbrunn et trois pour Galfingue :

Le sapeur Jérémy MEYER est passé 1^{ère} classe

Le 1^{ère} classe Michaël KABUSS est passé caporal

Le caporal Ludovic EGLIN est passé caporal/chef

Félicitations à tous.

2013 aura aussi marqué nos esprits par la participation aux olympiades internationales des sapeurs-pompiers : le CTIF. 30 pays et quelques 3000 athlètes, un public nombreux au stade de l'III, une super ambiance et une très grande aventure humaine. Au côté de Heimsbrunn pour la partie restauration, cette aventure inoubliable aura duré 12 jours.

BILAN DES INTERVENTIONS 2013 : 88 interventions

	GALFINGUE	HEIMSBRUNN
Secours à personnes	6	24
Incendies	3	3
Accidents de la circulation	0	12
Fuites d'eau/épuisements	1	3
Ouverture de portes	1	3
Récupération - sauvetage d'animaux	0	5
Nids de guêpes	9	12
Accidents du travail	0	2
Nettoyage de la chaussée	0	4
TOTAL	20	68
TOTAL DE L'ANNEE : 88 interventions		

Bilan des interventions de l'année 2012

Le recrutement est toujours d'actualité, n'hésitez pas à venir vous renseigner les lundis soirs à la caserne de Heimsbrunn à partir de 18h30 ou à la mairie de Galfingue.

N'oubliez pas que votre secours dépend de notre survie !



LES SAPEURS-POMPIERS DE GALLINGUE / HEIMSBRUNN VOUS SOUHAITENT UNE TRÈS BONNE ANNÉE 2014

Édité par la Mairie de Gallingue — 360 exemplaires
Directeur de la publication : Christophe BITSCHENE, Maire
Responsable rédaction : Françoise HANSER, adjointe au Maire